

d'un tarif réduit sur les colis postaux et, d'un autre côté, cet avantage est annihilé indirectement quand il nous faut combler le déficit des Chemins de fer Nationaux du Canada. Afin d'améliorer la situation du réseau national et de réduire en partie ces déficits, je fais remarquer que le transport des colis postaux affecte directement les recettes du service des messageries et contribue, dans cette mesure, au fait que le chemin de fer accuse un déficit plus considérable qu'il ne le ferait dans des conditions normales. Est-il possible d'en arriver à une collaboration plus étroite entre ces deux entreprises afin que les tarifs soient plus justes et tiennent mieux compte du coût du transport?

M. HUNGERFORD: Je ne vois pas, monsieur Walsh, comment le chemin de fer pourrait procéder.

M. WALSH: Je suppose que le Gouvernement le pourrait puisqu'il est immédiatement intéressé dans le ministère des Postes et qu'il a un intérêt indirect dans les Chemins de fer Nationaux, et il devrait prendre quelque mesure pour en arriver à faire déterminer les tarifs du ministère des Postes sur les colis postaux sur une base économique raisonnée. Je sais qu'autrefois les compagnies de messageries transportaient les colis moyennant un tarif basé sur les prix de revient. En ce qui concerne les Postes, il me semble que le tarif de transport des colis n'est pas basé sur le prix de revient. Je ne veux pas donner l'impression que je demande l'augmentation du prix des services postaux, mais je ne vois pas pourquoi le réseau National-Canadien devrait assumer le fardeau d'un déficit annuel de \$43,000,000 quand on peut en faire disparaître une partie en adoptant un principe plus économique quant aux services de livraison de colis postaux et de messageries.

Le PRÉSIDENT: Sans vouloir dévoiler de secret, je crois qu'il y a des négociations d'entamées à ce sujet.

M. WALSH: Je vous remercie.

M. HOWDEN: Monsieur le président, je me suis souvent demandé,—je ne cherche qu'à me renseigner,—en ce qui regarde la poste, quel genre de convention existe entre les chemins de fer et le ministère pour le transport du courrier? Ce transport est-il accordé par soumission, ou pourquoi un chemin de fer transporterait-il le gros du courrier et l'autre presque rien?

Un DÉPUTÉ: C'est assez bien partagé.

M. HOWDEN: C'est ce que je veux savoir. Est-ce partagé par moitié, ou comment? J'ai toujours cru que le chemin de fer transportait le plus gros du courrier à travers le Canada.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il soit très juste que le Comité discute cela, Ce sont des ententes conclues avec le ministère des Postes.

M. HOWDEN: C'est une chose que notre qualité de députés nous donne le droit de savoir.

Le PRÉSIDENT: Vous pourrez interroger le ministre des Postes quand son budget sera soumis à la Chambre.

M. HOWDEN: Non, cela fait aussi partie du rapport.

Le PRÉSIDENT: Seulement en ce qui concerne le réseau National-Canadien.

M. HOWDEN: Je voudrais savoir sur quoi se base le ministère des Postes pour payer le transport du courrier aux chemins de fer.

Le PRÉSIDENT: En ce qui concerne les Chemins de fer Nationaux du Canada.

M. HOWDEN: Oui.

Le PRÉSIDENT: C'est juste.

M. HOWDEN: Maintenant, si je comprends bien, pour les colis postaux,—M. Walsh vient d'en parler,—la limite de poids a été portée de 15 à 25 livres?

Le PRÉSIDENT: Oui, à 25 livres.